

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 11 septembre 2023, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 30 août 2023****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>12</b>
- votants :	<b>12</b>
- absents :	<b>1</b>

**Liste des membres :** M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul,

**Absent :** M. WENGER Stéphane

**Secrétaire de séance :** Mme SCIORTINO Pascale

**2023 – 67 : Création de deux postes pour avancement de grade**

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire indique qu'il convient de valoriser les missions de deux agents techniques. Ces emplois correspondent au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>-ème</sup> classe, cadre d'emploi des adjoints techniques, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

M. le Maire propose au conseil municipal de créer deux emplois décrits ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour en supprimant 2 postes d'adjoint technique.

▪ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Décide de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>-ème</sup> classe à compter du 01/10/2023 à raison de 35 heures par semaine ;
- De supprimer 2 postes d'adjoint technique ;

- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012,

Le Maire  
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance

Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12